



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Autistes

Question écrite n° 8017

### Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les problemes que rencontrent dans sa circonscription les familles ayant des enfants atteints de troubles autistiques en raison du manque de structure specialisee pour les accueillir. Il tient a lui rappeler que les structures en place sont malheureusement peu adaptees pour l'accueil et l'education de ces enfants, rejetes par ailleurs du systeme scolaire. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaitre son avis sur ce probleme et de lui indiquer ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour ces familles.

### Texte de la réponse

Les debats theoriques qui animent depuis plusieurs annees la communaute scientifique et les associations de parents a propos de l'autisme ne sauraient faire perdre de vue a quiconque les besoins des enfants, adolescents et adultes autistes en matiere de soins, d'education et leur droit a une insertion sociale, voire pour certains d'entre eux l'acces a un travail protege ou non. En tout etat de cause, les reflexions actuelles en matiere de handicap menees dans le cadre de l'organisation mondiale de la sante et reprises en France permettent de ne plus opposer le concept de maladie et le concept de handicap. Que l'autisme soit reconnu ou non comme maladie, il est evident qu'il conduit les personnes qui en sont atteintes a des difficultes propres au handicap. A ce titre, sans bien entendu les exclure du dispositif de sante auquel elles peuvent pretendre, les dispositions de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapees leur sont applicables. C'est pourquoi, depuis 1990, une mesure de 0,30 p. 100 de l'enveloppe medico-sociale est prevue chaque annee afin d'accompagner l'evolution du dispositif d'education speciale, en privilegiant notamment les projets relatifs a la prise en charge d'enfants et d'adolescents autistes. Ainsi en 1993, l'utilisation de cette enveloppe a-t-elle permis de creer six structures d'accueil pour autistes dans cinq regions ou les besoins en equipement sont importants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8017

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 3976

**Réponse publiée le :** 13 décembre 1993, page 4476